

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

- du lundi au jeudi :
de 9h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- le vendredi :
de 9h à 12 h et de 14 h à 16 h

**Exceptionnellement
le secrétariat sera ouvert :**

- **mardi 10 septembre de
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h**
- **mercredi 11 septembre
de 9 h à 18 h sans interruption**

ADHÉSIONS :

- 18 ans : 10 €
- + 18 ans : 13 €

**La carte d'adhérent à la MJC est
obligatoire pour toute activité.**

Elle est valable pour l'année
d'activités en cours de
septembre à août. Elle permet
de participer à l'Assemblée Géné-
rale, de donner son avis sur la vie
de la Maison et d'être candidat
au Conseil d'Administration.

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

- Dispensées par des animateurs
techniciens ou des professeurs
diplômés d'Etat.

INSCRIPTIONS

à partir
du samedi 7
septembre
sur le Forum
des Associations
et à partir du
lundi 9 septembre
2019, à la MJC
Centre.

- **Début des activités**
le lundi 9 septembre 2019.
 - **Fin des activités**
le samedi 27 juin 2020.
- Pas d'activités pendant les
vacances scolaires et les jours
fériés.**

Documents obligatoires :
- Un certificat médical ou une
décharge de responsabilité sont
obligatoires pour toutes les activités
physiques et sportives (à remettre
au plus tard au 2^{ème} cours).
- Une autorisation obligatoire signée
par le représentant légal lors de
l'inscription pour les mineurs.

MODES DE PAIEMENT

**Espèces, chèques bancaires,
chèques-vacances** (un supplément
de 5 € pour frais de gestion de l'ANCV
sera demandé), **spot 50 et Atouts
Normandie acceptés**, facilités de
paiement possibles (voir secrétariat).



COTISATIONS :

de 85 € à 215 €
selon l'activité

+
ajouter le tarif
de l'adhésion :
**10 € mineur,
13 € majeur.**

Les tarifs des activités sont
présentés avec chaque
activité et basés sur **30 séances
de cours minimum** pendant
l'année scolaire.

L'inscription est un engagement pour l'année : elle marque
la volonté de défendre les valeurs de l'association au-delà
de la seule pratique de loisirs. En cours d'année et en cas de force
majeure (incapacité médicale prolongée, déménagement hors
agglomération...) avec justificatif à l'appui, le remboursement de la
cotisation sera effectué au prorata de la présence effective à l'activité.

Au regard du nombre d'inscrits par activité, la MJC se réserve le droit
d'annuler une activité en cours de saison.

**Possibilité d'une séance d'essai avant inscription définitive sur certaines
activités dans la limite des places disponibles (sauf guitare et piano).**

RÉDUCTIONS

Applicables sur les cotisations aux activités à l'année.

-10% sur la cotisation la moins chère de
la 2^{ème} activité ou 2^{ème} membre d'une
même famille,

-20% sur la cotisation la moins chère
de la 3^{ème} activité ou 3^{ème} membre de
la famille, ou en fonction des revenus
pour les familles ayant un quotient
familial inférieur à 800 : sur présentation
de votre dernier avis d'imposition ou de
non-imposition ou attestation CAF (en
cas de non présentation de justificatifs,
le plein tarif sera appliqué)

Par ailleurs, une aide d'accompagnement
à l'accès aux loisirs peut être attribuée
par le CCAS sous conditions de res-
sources, ou par la Mission Locale pour
les - de 25 ans.

Pour les enfants du CP à la 3^{ème} de Cherbourg-En-Cotentin :

La MJC est partenaire du dispositif de
Cherbourg-en-Cotentin « **C Loisirs** »
pour les jeunes du CP à la 3^{ème} :

20€ de réduction lors de l'inscription
annuelle à une activité sportive,
culturelle ou artistique (aide réservée
aux bénéficiaires de l'allocation de
rentrée scolaire de la CAF ou qui
ont souscrit au dispositif Spot 50 du
conseil départemental).
Se renseigner auprès d'une mairie
déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.